

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° DN130

présenté par

M. Cubertafon, M. Blanchet, M. Bru, Mme Jacquier-Laforge, M. Lainé, Mme Lingemann,
Mme Poueyto et Mme Thillaye

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa unique, substituer à l'année :

« 2027 »

l'année :

« 2026 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour volonté d'établir une cohérence avec le texte de la précédente loi de programmation militaire.

Cet amendement vise à effectuer une actualisation avant la fin de l'actuel quinquennat, à la fin de l'année 2026.